



Mandat d'amener

Par brayhart

Bonjour

Est il courant que le juge soit amener à donner des mandats d'amener ? Et sous quelles conditions? Lors d'un mandat d'amener l'audience est combien de temps après une gav?

Par Tisuisse1

Tout dépend de la procédure et de l'encombrement des tribunaux.

Par brayhart

Bonjour

Pourriez vous préciser quand vous dites ça dépend de la procédure ? Normalement le mandat d'amener est ordonné avant la convocation à l'audience ou après l'audience si la personne ne s'est pas présente ?

Par Tisuisse1

Ben, on ne sait rien de votre affaire, on ne sait pas si la comparution est devant le tribunal correctionnel, la cour d'assise ou autre. Donnez des précisions sur cette affaire et on avisera.

Par brayhart

Bonjour, voilà l'histoire complète

Suite à une liquidation judiciaire le procureur me poursuit pour gérance d'entreprise sous interdiction et banqueroute le jour où j'ai liquidé l'entreprise le procureur était présent (tribunal de commerce mai 2016) ensuite je l'ai revu au tribunal correctionnel septembre 2016 pour une autre affaire (fraude à la caf) ce jour là il a dit au juge « ne vous inquiétez pas madame la juge on retrouvera x devant nous très bientôt » en effet en juin il a demandé à ce qu'une enquête soit faite par rapport à la liquidation de l'entreprise les mois passent (à cause de deux déménagements) malgré que j'ai toujours indiqué où je déménageais pour que le dossier me suit le procureur a estimé que je jouais avec lui et du coup à donné l'ordre de m'interpeller pour m'auditioner +gav apres c'est là que je ne comprends pas pourquoi m'a t'on pas déféré devant le procureur ? (si pour eux j'ai jouer à cache cache) pourquoi l'officier m'a dit « si je vous appelle vous viendrai ou il faut que je viens vous chercher »? Normalement, il devrait recevoir ma convocation pour que je me présente au tribunal si je vais ou pas la chercher le tribunal me jugera par défaut, même si je ne me présente pas à l'audience le juge va me juger comme même. Alors pourquoi à t'il dit ça? Est ce que le juge ou le procureur peut demander à me voir avant une convocation au tribunal ? Et si oui sous combien de temps après la gav ? A quoi sert le mandat d'amener ? Quand et pourquoi est il décerner ?